



Stingray annonce que ses actions se négocieront sous un symbole unique à la Bourse de Toronto

MONTRÉAL, 10 févr. 2026 -- Groupe Stingray Inc. (« Stingray »), la plus importante société de diffusion numérique sur plateformes connectées au monde, a annoncé aujourd'hui que ses actions à droit de vote subalterne et ses actions à droit de vote subalterne variable se négocieront sous un seul symbole à la Bourse de Toronto (« TSX ») à compter du 13 février 2026.

Les actions à droit de vote subalterne de Stingray se négocient actuellement à la TSX sous le symbole « RAY.A » et portent le numéro CUSIP 86084H100. Les actions à droit de vote subalterne variable de Stingray se négocient actuellement à la TSX sous le symbole « RAY.B » et portent le numéro CUSIP 86084H209. À compter du 13 février 2026, les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote subalterne variable se négocieront à la TSX sous le symbole unique « RAY », porteront le numéro CUSIP 86084H407 et seront désignées aux fins de négociation à la TSX et de déclaration dans les comptes de courtage sous l'appellation unique « Actions à droit de vote subalterne et à droit de vote subalterne variable » de Stingray.

Ce changement, qui permettra de consolider la demande et la liquidité des deux catégories d'actions à la TSX sous un seul symbole, vise à améliorer la liquidité des actions à droit de vote subalterne variable, dont les volumes de transactions ont historiquement été plus faibles.

L'attribution d'un seul et même symbole aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote subalterne variable de Stingray touchera uniquement la négociation des actions de Stingray à la TSX. Ce changement n'implique aucune modification des statuts de Stingray, de ses règlements ou de la structure de son capital. Il n'a pas d'effet non plus sur les restrictions au droit de vote et au droit de propriété et sur les conditions rattachées aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote subalterne variable.

Conformément aux statuts de Stingray, les actions à droit de vote subalterne ne peuvent être détenues et contrôlées que par des Canadiens, et les actions à droit de vote subalterne variable ne peuvent être détenues et contrôlées que par des non-Canadiens. La catégorie d'actions est déterminée automatiquement en fonction du statut de Canadien ou de non-Canadien du porteur. Si un non-Canadien acquiert des actions de Stingray à la TSX, il se verra automatiquement attribuer des actions à droit de vote subalterne variable. De même, si un Canadien acquiert des actions de Stingray à la TSX, il se verra automatiquement attribuer des actions à droit de vote subalterne.

La négociation regroupée des actions sous un seul symbole à la TSX n'entraînera aucun changement à la procédure de vote aux assemblées des actionnaires actuellement appliquée par Stingray. Les actionnaires qui souhaitent voter aux assemblées (soit par procuration, soit en assistant à l'assemblée virtuellement ou en personne) devront continuer de remplir une déclaration sur le statut de Canadien afin de permettre à Stingray de se conformer aux restrictions au droit de vote et au droit de propriété rattachées à ses actions à droit de vote qu'imposent ses statuts et règlements administratifs et la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada).

En plus des déclarations obtenues aux fins de vote aux assemblées des actionnaires, au moyen de sondages périodiques de ses actionnaires véritables menés par son agent des transferts et les Services de dépôt et de compensation CDS inc., Stingray continuera à surveiller régulièrement le nombre de ses actions détenues en propriété véritable et contrôlées par des Canadiens, soit les actions à droit de vote subalterne, et le nombre de ses actions détenues en propriété véritable et contrôlées par des non-Canadiens, soit les actions à droit de vote subalterne variable.

De plus amples renseignements sur les conditions des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable se trouvent dans la notice annuelle de Stingray, déposée auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et disponible sur www.sedarplus.ca.

À propos de Stingray

Groupe Stingray Inc., la plus importante société de diffusion numérique sur plateformes connectées au monde, offre un contenu audio et vidéo de qualité inégalée aux consommateurs du monde entier. Pionnier de la diffusion et de la distribution multiplateformes, Stingray propose un vaste portefeuille de contenu numérique qui comprend des milliers de stations audio en direct et de radio, des chaînes télévisées consacrées à la musique, aux concerts et aux documentaires musicaux, des produits de karaoké, ainsi que des chaînes d'ambiance et de bien-être. Ses services sont accessibles sur les téléviseurs connectés, les enceintes intelligentes, les appareils mobiles, les voitures connectées ainsi que dans les commerces de détail. Atteignant des centaines de millions de consommateurs chaque mois, les produits de Stingray offrent une portée publicitaire exceptionnelle, qui permet aux marques de s'adresser à un public engagé aux quatre coins du monde. Propriétaire

de plusieurs marques de renommée mondiale, dont Tuneln, Singing Machine, Stingray Karaoke et Qello Concerts, Stingray doit son succès à son équipe internationale composée de plus de 1000 employés. Pour en savoir davantage, visitez le www.stingray.com.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter, les attentes de Stingray selon lesquelles le regroupement des symboles boursiers améliorera la liquidité de ses actions à droit de vote subalterne variable. Cette information est fondée sur certains facteurs ou hypothèses importants, notamment que les volumes de négociation et la liquidité des actions de Stingray sous un seul symbole boursier refléteront plus fidèlement les volumes de négociation et la liquidité actuels des actions à droit de vote subalterne de Stingray, qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou établir une projection, comme il est indiqué dans l'information prospective. De par sa nature, cette information est assujettie à des risques et incertitudes inhérents qui peuvent être généraux ou particuliers. Divers facteurs importants – dont bon nombre échappent au contrôle de Stingray – ont une incidence sur les activités, le rendement et les résultats de Stingray et de son entreprise, y compris l'activité de négociation de ses actions, et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes exprimées dans cette information prospective. L'information prospective est identifiée par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « pourrait », « devrait », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « prévoir », « croire » et « continuer », ou la forme négative de ces termes et expressions similaires, y compris les renvois à des hypothèses. Veuillez noter toutefois que l'information prospective ne contient pas toujours ces termes et expressions. Des renseignements supplémentaires sur les risques et incertitudes qui touchent les activités de Stingray figurent sous la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de Stingray pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, laquelle est disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Par conséquent, l'ensemble de l'information prospective contenue aux présentes est visé par les mises en garde qui précèdent, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que Stingray anticipe se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets prévus sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Stingray. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte n'indique autrement, l'information prospective contenue aux présentes est fournie en date des présentes, et Stingray ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier cette information prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable l'exige.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mathieu Peloquin, CPA
Vice-président principal, Marketing et communications
Groupe Stingray Inc.
(514) 664-1244, poste 2362
mpeloquin@stingray.com